

TRANSFORMATION OU
PROROGATION D'UNE SOCIÉTÉ

Vous devez constituer un dossier comprenant le **formulaire M 2**, ainsi que les pièces justificatives suivantes :

Pièces justificatives pour la société :

- 1 publicité** dans un journal d'annonces légales, **ou une copie de la demande de publication** relative à la modification de la société portant le nom du journal auquel elle est adressée et la date de parution,
- 4 exemplaires mis à jour des statuts** établis sur papier libre certifiés conforme par la gérance,
- 3 exemplaires du procès verbal**,
- 1 justificatif de domicile** du gérant

Autres pièces :

- 2 photocopies de la carte d'identité ou du passeport** de la personne déposant la formalité (déclarant ou mandataire),
- 1 pouvoir** pour le mandataire déposant la formalité,
- 1 chèque de 198,02 euros** libellé à l'ordre du **Régisseur du TGI de Fort-de-France**
- 40 euros en chèque** libellé à l'ordre de **l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture**
- 1 ancien extrait k bis**,
- 1 justificatif de domiciliation** du siège de la société (quittance EDF, téléphone ...)

	CFE AGRICOLE
	Chambre d'Agriculture de la Martinique
	Place d'Armes B.P. 312 97286 LAMENTIN Cedex 2
	: cfe@martinique.chambagri.fr
	Tél : 0596 51 91 67 ou le 0596 51 75 75